

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par le soussigné greffier que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **11 novembre 2024 à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété située au 8795, rue Suzor Côté, secteur de Saint-Augustin (2024-0121) :

Afin de permettre :

- la construction d'un deuxième garage isolée, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 permet un maximum d'un garage isolé du bâtiment principal par terrain.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Mirabel, ce 15 octobre 2024

Le greffier,

Nicolas Bucci, avocat